



Kruger

Division Forêts et Produits forestiers / Forests and Wood Products Division

Scierie Manic

Ragueneau, le 4 octobre 2002

171

DA11

Projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur par Kruger (Scierie Manic) inc.

MRC Manicouagan

6211-05-009

Madame Claudette Journault
Présidente
Commission d'enquête du BAPE
Projet d'accès à l'Île René-Levasseur par Kruger – Scierie Manic

Objet : Demande de dérogation pour le tracé du chemin forestier donnant accès au réservoir Manic V

Madame la Présidente,

Suite à la requête de la commission d'obtenir de l'information sur les demandes de dérogation concernant le tracé actuel du chemin forestier donnant accès au réservoir Manic V, voici les éléments de réponse :

- 1- La planification forestière incluant la planification de la construction de chemin est faite de manière à respecter à la lettre les différents articles du Règlement sur les normes d'interventions en milieu forestier (RNI).
- 2- Kruger - Scierie Manic entend utiliser le présent chemin d'accès au réservoir Manic V, originalement construit par Hydro-Québec. Afin de rencontrer les normes du RNI relatives aux chemins forestiers dédiés au transport, plusieurs travaux de réfection devront être réalisés (corrections de courbes dangereuses, amélioration du drainage, élargissement de l'infrastructure, etc.). De plus, certains changements de tracé devront être apportés afin d'améliorer la visibilité, les opérations de transport et l'arrivée de la rampe d'accès.
- 3- Une étude technique fut réalisée sur le terrain par une firme externe en novembre 2001 afin de s'assurer de la conformité du présent chemin d'accès au réservoir Manic V.
- 4- Suite à cette étude, cinq dérogations mineures et huit dérogations majeures ont été identifiées (voir pièce jointe). Conformément à la loi, les formulaires de demandes de dérogation devront être remplis et déposés au ministère des Ressources naturelles lors du dépôt du plan annuel d'intervention forestier (PAIF). Le PAIF 2003-2004 devra être déposé pour le 1^{er} décembre 2002.

3100, chemin d'Auteuil, case postale 400, Ragueneau (Québec) G0H 1S0
Téléphone : (418) 567-4114 • Télécopieur : (418) 567-9559

Bureau des ventes / Sales Office - 3285, chemin Bedford, Montréal (Québec) Canada H3S 1G5
Téléphone : (514) 343-3232 • Télécopieur : (514) 343-3210



Kruger

Division Forêts et Produits forestiers / *Forests and Wood Products Division*

Scierie Manic

- 5- Si toutefois des situations imprévisibles survenaient en cours de réalisation, des demandes de dérogation additionnelles devront être émises au ministère des Ressources naturelles dans les meilleurs délais.

Espérant avoir répondu avec satisfaction à votre requête, veuillez, Madame la Présidente, accepter mes plus sincères salutations.

Christine Dionne

Christine Dionne
Coordonatrice aux communications
Kruger - Scierie Manic

